

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 67 BIS

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans sa rédaction résultant de la loi n° du pour une République numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision logistique inutile.